



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

avis 54.315/2
du 6 novembre 2013

sur

un avant-projet de décret 'portant assentiment à
l'Accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union
européenne et ses États membres, d'une part, et la Mongolie,
d'autre part, fait à Oulan-Bator le 30 avril 2013'

Le 16 octobre 2013, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de l'Action sociale, de la Famille, du Sport et des Relations internationales à communiquer un avis, dans un délai de trente jours, sur un avant-projet de décret 'portant assentiment à l'Accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Mongolie, d'autre part, fait à Oulan-Bator le 30 avril 2013'.

L'avant-projet a été examiné par la deuxième chambre le 6 novembre 2013. La chambre était composée de Yves KREINS, président de chambre, Pierre VANDERNOOT et Martine BAGUET, conseillers d'État, Christian BEHRENDT et Jacques ENGLEBERT, assesseurs, et Bernadette VIGNERON, greffier.

Le rapport a été présenté par Wanda VOGEL, premier auditeur.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 6 novembre 2013.

*

Comme la demande d'avis est introduite sur la base de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, des lois coordonnées sur le Conseil d'État, tel qu'il est remplacé par la loi du 2 avril 2003, la section de législation limite son examen au fondement juridique de l'avant-projet, à la compétence de l'auteur de l'acte ainsi qu'à l'accomplissement des formalités préalables, conformément à l'article 84, § 3, des lois coordonnées précitées.

Sur ces trois points, l'avant-projet appelle l'observation suivante.

EXAMEN DE L'AVANT-PROJET

Il est renvoyé, moyennant les adaptations nécessaires, aux avis 53.978/VR/1-2, 54.165/VR/1-2, 54.187/VR/1-2, 54.188/VR/1-2 et 54.189/VR-1-2, donnés le 22 octobre 2013.

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

Bernadette VIGNERON

Yves KREINS